



Code de Transparence  
UFF Impact Environnement ISR A  
UFF Impact Environnement ISR  
nourriciers de Pictet Global Environmental Opportunities

**Date de Publication : 31 mars 2022**

### ***Déclaration d'engagement***

*L'Investissement Socialement Responsable est une part essentielle du positionnement stratégique de la gestion des fonds UFF IMPACT ENVIRONNEMENT ISR A & UFF IMPACT ENVIRONNEMENT ISR.*

### ***Conformité avec le Code de Transparence***

*Les fonds communs de placement UFF IMPACT ENVIRONNEMENT ISR A & UFF IMPACT ENVIRONNEMENT ISR respectent l'ensemble des recommandations du Code.*

***Paris, le 31 mars 2022***

## Sommaire

Préambule .....	3
1. Fonds concerné par ce Code de Transparence.....	4
2. Données générales sur la société de gestion .....	5
3. Données générales sur le(s) fonds ISR présenté(s) dans ce Code de Transparence .....	12
4. Processus de gestion .....	17
5. Contrôles ESG.....	20
6. Mesure d'impact et reporting ESG .....	20

## Préambule

Myria Asset Management a été créée en 2014 pour gérer directement ou, via des délégations de gestion octroyées à des sociétés de gestion de portefeuille tierces, des OPC destinés à la clientèle de son actionnaire unique : l'Union Financière de France (Banque de conseil en gestion de patrimoine). Depuis 2019, et la labellisation ISR d'un premier fonds géré par Myria Asset Management, nous sommes engagés dans une stratégie de déploiement des critères relatifs à l'investissement socialement responsable dans nos gestions.

A ce titre, et en tant que membre de l'Association Française de la Gestion Financière, Myria Asset Management s'engage à la plus grande transparence sur ses politiques et pratiques d'Investissements Responsable.

Le présent Code de Transparence est la version française du Code de Transparence Européen qui a été conçu et approuvé par l'AFG, le FIR et l'EUROSIF respectivement lors de leurs Conseils d'Administration des 13 décembre 2012 (AFG), 20 décembre 2012 (FIR) et 3 octobre 2012 (Eurosif). Il est obligatoire pour tous les fonds ISR ouverts au public gérés par des sociétés de gestion adhérentes de l'AFG ou du FIR.

**Le Code de transparence des fonds UFF Impact Environnement ISR A et UFF Impact Environnement ISR comporte de nombreux renvois à celui du fonds maître Pictet Global Environmental Opportunities qui se trouve à la fin de ce document (en anglais).**

## 1. Fonds concerné par ce Code de Transparence

Ce Code s'applique aux fonds UFF IMPACT ENVIRONNEMENT ISR A & UFF IMPACT ENVIRONNEMENT ISR, OPCVM nourriciers investis à hauteur de 90% minimum de leur actif net en parts de classe Z en euro du fonds Pictet - Global Environmental Opportunities, dont les principales caractéristiques sont présentées ci-dessous :

<b>Nom du fonds</b>	<b>UFF IMPACT ENVIRONNEMENT ISR A UFF IMPACT ENVIRONNEMENT ISR</b>
<b>Encours du fonds au 31/03/2022</b>	70.3 M€ En cours de lancement
<b>Stratégie dominante et complémentaire</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Positive Impact <input type="checkbox"/> Selection positive (Best-in-Class) <input type="checkbox"/> Best in universe <input type="checkbox"/> Best effort <input type="checkbox"/> Thématique <input type="checkbox"/> Exclusion <input type="checkbox"/> Engagement
<b>Classe d'actifs principale</b>	<input type="checkbox"/> Actions françaises <input type="checkbox"/> Actions de pays de la zone euro <input type="checkbox"/> Actions des pays de l'Union européenne <input checked="" type="checkbox"/> Actions internationales <input type="checkbox"/> Obligations et autres titres de créances libellés en euro <input type="checkbox"/> Obligations et autres titres de créances internationaux <input type="checkbox"/> Monétaires <input type="checkbox"/> Monétaires court terme <input type="checkbox"/> Diversifié
<b>Exclusions appliquées par le fonds</b>	<input type="checkbox"/> Alcool <input checked="" type="checkbox"/> Armement (Mines antipersonnel et bombes à sous-munition prohibées par les conventions d'Ottawa et d'Oslo) <input checked="" type="checkbox"/> Charbon <input checked="" type="checkbox"/> Energies fossiles conventionnelles et non conventionnelles <input checked="" type="checkbox"/> Pacte mondial <input checked="" type="checkbox"/> Tabac <input checked="" type="checkbox"/> Autres politiques sectorielles
<b>Label</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Label ISR <input type="checkbox"/> Label TEEC <input type="checkbox"/> Label CIES <input type="checkbox"/> Label Luxflag <input type="checkbox"/> Label FNG <input type="checkbox"/> Label Autrichien

UFF Impact Environnement ISR A a été créé le 28 janvier 2020 ; le fonds est signataire du présent code de transparence depuis le mois de février 2020.

L'historique des performances des OPCVM présentés via des fiches de reporting mensuelles ainsi que la documentation relative aux fonds sont disponibles sur le site internet : <http://www.myria-am.com/>

## 2. Données générales sur la société de gestion

### 2.1. Nom de la société en charge du ou des fonds auxquels s'applique ce Code

MYRIA ASSET MANAGEMENT (SAS à Conseil de surveillance)  
32 Avenue d'Iéna  
75783 Paris Cedex 16  
Téléphone : 01 40 69 65 17  
<http://www.myria-am.com/>

*Nom de la société de gestion du fonds maître*

*Pictet Asset Management SA  
60 Route des Acacias  
1211 Geneva 73  
Tel.: +41 58 323 3333  
[www.am.pictet.com](http://www.am.pictet.com)*

### 2.2. Quels sont l'historique et les principes de la démarche d'investisseur responsable de la société de gestion ?

Myria Asset Management est une société de gestion qui a pour vocation d'offrir à ses clients des solutions financières en architecture ouverte sélective, via des OPCVM gérés en multigestion ou dont la gestion est déléguée à des experts sur leurs classes d'actifs. Ainsi Myria AM a décidé de créer deux fonds nourriciers du fonds Global Environmental Opportunities de Pictet AM, afin de bénéficier de toute son expertise sur l'Investissement Socialement Responsable et la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sur la thématique de l'environnement.

*Démarche ISR de la société de gestion Pictet Asset Management du fonds maître Pictet - Global Environmental Opportunities*

*Se reporter au Code de Transparence rédigé par Pictet Asset Management.*

### 2.3. Comment la société de gestion a-t-elle formalisé sa démarche d'investisseur responsable ?

Myria Asset Management est convaincue que le monde financier se doit d'être un acteur majeur, afin d'assurer un avenir meilleur et pérenne aux générations futures. Ainsi, en tant que gestionnaire de fonds d'investissement, nous souhaitons vivement intégrer également, dans notre politique d'investissement, des critères de durabilité essentiels, environnementaux, sociétaux et de gouvernance, persuadés qu'à long terme, ces trois piliers créeront le plus de richesse.

*Philosophie d'investissement responsable de la société de gestion du fonds maître Pictet - Global Environmental Opportunities*

*Se reporter au Code de Transparence rédigé par Pictet Asset Management.*

#### 2.4. Comment est appréhendée la question des risques/opportunités ESG dont ceux liés au changement climatique par la société de gestion ?

Aujourd'hui, nul ne peut plus réfuter que le climat est en train de changer et que l'inaction aura des conséquences catastrophiques pour l'humanité. De plus, et compte tenu de la difficulté d'obtenir un consensus mondial sur la mise en œuvre de mesures concrètes visant à limiter, à moins de 2°C le réchauffement de la Terre, nous sommes persuadés que l'investissement peut, sans aucun doute, être un vecteur idéal pour commencer à se rapprocher de l'objectif décidé lors de la COP 21 à Paris.

C'est pourquoi, nous avons décidé de nous appuyer sur l'expertise de sociétés de gestion telles que Pictet Asset Management afin de tirer parti d'un savoir-faire.

*Concernant le fonds Pictet Global Environmental Opportunities, Se reporter au Code de Transparence rédigé par Pictet Asset Management.*

#### 2.5. Quelles sont les équipes impliquées dans l'activité d'investissement responsable de la société de gestion ?

Myria AM a décidé de créer deux fonds nourriciers, afin de bénéficier de toute l'expertise des équipes d'investissement Responsable de Pictet AM décrite ci-dessous.

*Au niveau du groupe Pictet, nous disposons d'un Group Investment Stewardship & Sustainability Board (GSSB) qui est chargé de conduire et coordonner les démarches de durabilité et d'implémentation des critères ESG dans l'ensemble de l'entreprise. Ce Groupe crée des cadres de travail, s'assure de l'alignement entre l'intégration des critères ESG dans la gestion des fonds et d'une politique active de votes en AG, et de la dissémination des meilleures pratiques au sein du Groupe Pictet. Le GSSB est présidé par Laurent Ramsey, associé et Directeur Général de Pictet Asset Management et comprend des représentants des fonctions centrales (risque, RH, logistique, communication) et des quatre lignes d'activité (Pictet Asset Management, Pictet Wealth Management, Pictet Asset Services, Pictet Alternative Advisors).*

*L'équipe ESG de Pictet Asset Management dirige et coordonne la mise en œuvre de notre politique d'investissement responsable, y compris l'intégration des facteurs ESG dans les processus d'investissement, les pratiques propriétaires, la gestion des risques et les outils de reporting. L'équipe ESG (4 personnes) est sous la responsabilité directe de Sébastien Eisinger, Co-Directeur général et responsable des investissements.*

*pour plus d'informations, se reporter au Code de Transparence rédigé par Pictet Asset Management.*

#### 2.6. Dans quelles initiatives concernant l'Investissement Responsable la société de gestion est-elle partie prenante ?

*Pictet Asset Management est signataire de l'UN PRI depuis 2007 et a obtenu la note A+ dans le cadre du reporting et de l'évaluation du PRI.*

*En outre, Pictet Asset Management est notamment impliqué dans l'IIGCC (Institutional Investors Group on Climate Change), le SSF (Swiss Sustainable Finance) et d'autres organisations similaires au Royaume-Uni, en Allemagne et en Espagne.*

*Pour plus d'informations, se reporter au Code de Transparence rédigé par Pictet Asset Management.*

## 2.7. Quel est l'encours total des actifs ISR de la société de gestion ?

Myria Asset Management dispose pour le moment de deux fonds maîtres, Grandes Marques ISR M et Euro Valeur ISR M, ainsi que leurs nourriciers respectifs (UFF Grandes Marques ISR et UFF Grandes Marques ISR A, UFF Euro Valeur ISR, UFF Euro Valeur A et UFF Epargne Euro Valeur ISR), d'UFF Impact Environnement ISR A et UFF Impact Environnement ISR et d'un FCPE monétaire d'un encours total de de l'ordre de 1,3 milliard d'euros au 31 mars 2022. De plus, les fonds actions gérés par Myria AM ainsi que d'autres stratégies actions gérés en délégation intègrent depuis 2022 des critères extra-financiers et prennent partiellement en compte les risques de durabilité. Ces fonds intégreront également la réglementation taxonomie d'ici à la fin 2022.

*À mars 2022, les stratégies intégrant des critères ESG et gérées par Pictet Asset Management représentaient plus de 240 milliards de CHF.*

*Pour plus d'informations, se reporter au Code de Transparence rédigé par Pictet Asset Management.*

## 2.8. Quel est le pourcentage des actifs ISR de la société de gestion rapporté aux encours totaux sous gestion ?

Comme susmentionné, Myria Asset Management a 1,3 milliard d'euros d'encours d'actifs ISR à la fin mars 2022, soit environ 30% des encours totaux.

*Concernant les actifs de Pictet AM, se reporter au Code de Transparence rédigé par Pictet Asset Management.*

## 2.9. Quels sont les fonds ISR ouverts au public gérés par la société de gestion ?

A ce jour, les fonds ISR de Myria Asset Management ouverts au public sont les suivants :

- Grandes Marques ISR M
- et ses deux nourriciers : UFF Grandes Marques ISR et UFF Grandes Marques ISR A
- Euro Valeur ISR M
- et ses deux nourriciers : UFF Euro Valeur ISR et UFF Euro Valeur ISR A
- UFF impact Environnement ISR A et UFF Impact Environnement
- ainsi que les fonds d'épargne salariale UFF Epargne Euro Valeur ISR et UFF Epargne Monétaire

*Concernant les actifs de Pictet AM, se reporter au Code de Transparence rédigé par Pictet Asset Management.*

### 3. Données générales sur le(s) fonds ISR présenté(s) dans ce Code de Transparence relatif au code

*Les fonds UFF IMPACT ENVIRONNEMENT ISR A et UFF IMPACT ENVIRONNEMENT ISR sont des OPCVM nourriciers investis à hauteur de 90% minimum de son actif net en parts de classe Z en euro du fonds Pictet - Global Environmental Opportunities. Ainsi, les données ci-dessous (Points 3, 4, 5 et 6) correspondent aux données relatives à la société de gestion Pictet Asset Management, du fonds maître Pictet - Global Environmental Opportunities.*

#### 3.1. Quel(s) est (sont) le(s) objectif(s) recherché(s) par la prise en compte des critères ESG au sein du/des fonds ?

*En investissant dans des thématiques, des activités économiques spécifiques dont les moteurs de valeur sont étayés par des facteurs de croissance, nous donnons à nos clients la possibilité d'investir dans des entreprises qu'ils pourraient souhaiter encourager.*

*En outre, nous pensons que l'intégration des critères ESG peut aider à générer des performances financières attractives dans un cadre de risque maîtrisé. Enfin, l'actionnariat actif par l'engagement et le vote aux AG ont pour objectif d'améliorer la durabilité des entreprises dans lesquelles nous investissons.*

#### 3.2. Quels sont les moyens internes et externes utilisés pour l'évaluation ESG des émetteurs formant l'univers d'investissement du/des fonds ?

*Notre analyse ESG est basée sur des recherches propriétaires, menées par nos équipes internes, ainsi que sur la recherche de fournisseurs spécialisés. Pictet Asset Management a sélectionné une liste de fournisseurs pour obtenir l'accès aux données ESG. Chaque fournisseur a été sélectionné pour son expertise sur les données ESG. Les fournisseurs externes de données sont notamment ISS, Sustainalytics, Inrate, CFRA et RepRisk, parmi d'autres. Leur rôle consiste principalement à recueillir les données fournies par les entreprises, les médias et d'autres sources pertinentes et à produire leur évaluation sur les problématiques ESG essentielles.*

#### 3.3. Quels critères ESG sont pris en compte par le(s) fonds ?

- 1. Pratiques de gouvernance d'entreprise : éthique des affaires, pratiques d'audit et de comptabilité, indépendance du conseil d'administration, droits des actionnaires minoritaires, rémunération des dirigeants.*
- 2. Pratiques environnementales et sociétales : limites planétaires (par exemple, CO2, eau, CFC, ...), gestion du travail et de la chaîne d'approvisionnement.*
- 3. Controverses ESG : les entreprises qui apparaissent dans les médias pour des controverses ESG (corruption, pots-de-vin, rappels de produits, pollution, ou conflits locaux)*
- 4. Sélection positive liée à un thème : par exemple, les entreprises dont au moins 20% des activités sont en relation avec une thématique considérée.*
- 5. Sélection négative liée à un thème : exclusion de sociétés causant des torts sociaux ou environnementaux significatifs.*
- 6. Risques de durabilité significatifs pour chaque thématique : par exemple, le droit à pouvoir bénéficier d'eau potable à un coût compétitif qui est pris en compte dans le fonds Pictet Water*

*Pour plus d'information sur la liste d'exclusion et les critères ESG, se reporter à la Politique d'investissement responsable : <https://www.am.pictet/-/media/pam/pam-commongallery/>*

article-content/2021/pictet-asset-management/responsible-investment-policy.pdf

### 3.4. Quels principes et critères liés aux changements climatiques sont pris en compte par le(s) fonds ? (Article 173-VI)

*En investissant dans des activités économiques spécifiques - des thématiques - que nous jugeons attrayants du point de vue de la croissance, nous donnons à nos clients la possibilité d'allouer des capitaux à des entreprises dont ils pourraient être intéressés de promouvoir les activités. Cela inclut des stratégies qui mettent particulièrement l'accent sur le changement climatique, comme l'énergie propre, les opportunités environnementales mondiales et le bois.*

### 3.5. Quelle est la méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG des émetteurs (construction, échelle d'évaluation...)?

*Nous intégrons un large éventail de facteurs ESG dans notre recherche qualitative. Cela comprend entre autres :*

- 1. Pratiques de gouvernance d'entreprise : éthique des affaires, pratiques d'audit et de comptabilité, indépendance du conseil d'administration, droits des actionnaires minoritaires, rémunération des dirigeants.*
- 2. Pratiques environnementales et sociétales : limites planétaires (par exemple, CO2, eau, CFC, ...), gestion du travail et de la chaîne d'approvisionnement.*
- 3. Controverses ESG : les entreprises qui apparaissent dans les médias pour des controverses ESG (corruption, pots-de-vin, rappels de produits, pollution, ou conflits locaux)*
- 4. Sélection positive liée à un thème : par exemple, les entreprises dont au moins 20% des activités sont en relation avec une thématique considérée.*
- 5. Sélection négative liée à un thème : exclusion de sociétés causant des torts sociaux ou environnementaux significatifs.*
- 6. Risques de durabilité significatifs pour chaque thématique : par exemple, le droit à pouvoir bénéficier d'eau potable à un coût compétitif qui est pris en compte dans le fonds Pictet Water*

*Pour chaque thème d'investissement, un univers d'investissement personnalisé est construit. Pour Pictet Global Environmental Opportunities : Les entreprises dont au moins 20 % de leurs activités sont liées à des produits et services visant à préserver l'environnement. Ce sont généralement des sociétés qui réalisent une contribution active substantielle pour résoudre les défis environnementaux en fournissant des solutions, plutôt que des sociétés qui tentent de minimiser l'impact environnemental de leurs opérations. Nous utilisons le cadre d'analyse des limites de la planète pour définir les sociétés qui produisent de manière durable sur 9 dimensions telles que le changement climatique, la biodiversité, utilisation des sols et de l'eau. La stratégie exclut les sociétés qui cause des torts significatifs à l'environnement ou à la cohésion sociale. Le processus d'investissement intègre des facteurs ESG propriétaires et externes pour évaluer les opportunités et risques d'investissement.*

### 3.6. A quelle fréquence est révisée l'évaluation ESG des émetteurs ? Comment sont gérées les controverses ?

*Les univers des gestions thématiques (sélections positives et négatives) sont mis à jour en permanence (en fonction des introductions en bourse ou de l'actualité des sociétés) et sont formellement revus une fois par an. Les scores des entreprises, qui permet d'identifier les titres éligibles et leurs pondérations dans les portefeuilles et qui dépendent des notations ESG, sont revus en permanence. Dès qu'une notation ESG change ou qu'un nouveau rapport est publié, nous intégrons ces informations dans le processus de scoring et réévaluons la pertinence de la*

*position. En effet, les métriques ESG sont incluses dans la construction des portefeuilles dans la pondération des lignes, ce qui signifie qu'un changement de score ESG ou des controverses peuvent conduire à une réduction de l'investissement dans un titre considéré, voire à une exclusion de l'univers éligible si l'abaissement de la notation est trop important.*

*Une politique d'exclusion additionnelle couvre également les sociétés et les pays considérées comme étant incompatibles avec l'approche de Pictet Asset Management de l'investissement responsable. Pour plus d'information, se reporter à la Politique d'investissement responsable : <https://www.am.pictet/en/globalwebsite/global-articles/company/responsible-investment>  
Le GSSB, qui décide de la liste d'exclusion des armes controversées, se réunit 4 fois par an.*

#### **4. Processus de gestion**

##### 4.1. Comment les résultats de la recherche ESG sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?

*se reporter au Code de Transparence rédigé par Pictet Asset Management.*

##### 4.2. Comment les critères relatifs au changement climatique sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?

*L'impact sur le changement climatique est évalué lors de l'analyse environnementale du modèle d'entreprise. Nous analysons l'empreinte environnementale d'une entreprise en prenant en considération plusieurs dimensions ainsi que l'impact de ses produits et services. Tous les portefeuilles thématiques sont analysés par le prisme du cadre d'analyse des limites planétaires, qui permet de cartographier l'impact des investissements sur 9 dimensions ayant trait à l'environnement : le changement climatique, l'acidification des océans, l'appauvrissement de l'ozone, l'eutrophisation et les flux biogéochimiques, l'utilisation de l'eau, l'utilisation des sols, la biodiversité, la pollution chimique et de l'air*

##### 4.3. Comment sont pris en compte les émetteurs présents dans le portefeuille du fonds ne faisant pas l'objet d'une analyse ESG (hors OPC) ?

*Toutes les actions du portefeuille sont soumises à l'analyse ESG. Si aucune donnée externe n'est disponible, l'analyse ESG est basée sur notre propre recherche fondamentale.*

##### 4.4. Le process d'évaluation ESG et/ou processus de gestion a-t-il changé dans les douze derniers mois ?

*Non*

##### 4.5. Une part des actifs du ou des fonds est-elle investie dans des organismes solidaires ?

*Non pour le fonds PICTET Global Environmental Opportunities*

##### 4.6. Le ou les fonds pratiquent-ils le prêt/emprunt de titres ? Si oui, (i) une politique de rapatriement des titres a-t-elle été mise en place en vue d'exercer les droits de vote ? (ii) les règles de sélection des contreparties intègrent-elles des critères ESG ?

*Oui*

*Si c'est le cas,*

*(i) existe-t-il une politique de rapatriement des titres afin d'exercer les droits de vote ? Oui*

*(ii) les règles de sélection des contreparties intègrent-elles des critères ESG ? Non*

4.7. Le ou les fonds utilisent-ils des instruments dérivés ? Si oui, décrivez (i) leur nature (ii) le ou les objectifs (iii) les limites éventuelles en termes d'exposition (iv) le cas échéant, leur impact sur la qualité ISR du (des) fonds

*Non applicable*

4.8. Le ou les fonds investissent-ils dans des OPC ?

*Non applicable*

## 5. Contrôles ESG

5.1. Quelles sont les procédures de contrôles internes et/ou externes mises en place permettant de s'assurer de la conformité du portefeuille par rapport aux règles ESG fixées pour la gestion du/des fonds ?

Myria Asset Management réalise un contrôle de premier niveau quotidiennement sur le respect du niveau d'exposition dans le fonds maître (à hauteur de 90% minimum). Par ailleurs, un contrôle de second niveau est également réalisé à travers le contrôle des ratios réglementaires et statutaires.

*A l'échelle de Pictet:*

- *Évaluation de l'UN-PRI : questionnaire rempli chaque année et coordonné par l'équipe ESG*
- *L'équipe ESG examine l'état d'avancement de la mise en œuvre de l'engagement de Pictet Asset Management en matière d'investissement responsable et des six principes des Nations Unis avec chaque équipe d'investissement*

*Stratégies d'investissement :*

- *Chaque équipe d'investissement doit intégrer les problématiques ESG dans son processus d'investissement. Les notes d'évaluation et de recherche sont directement accessibles dans notre outil frontal (PAMFolio). Les alertes sont déclenchées lors de l'achat de titres ayant une mauvaise notation ESG.*
- *Dans le cadre du processus d'examen de la qualité mené par notre équipe chargée des risques et du rendement des investissements, l'exposition aux entreprises ayant une mauvaise notation ESG ainsi que l'évolution de la notation ESG du portefeuille sont discutées lors de la revue des stratégies d'investissement. Ces revues se tiennent deux fois par an avec les gestionnaires d'investissements, le Directeur en charge de la classe d'actifs et le directeur général adjoint*
- *L'équipe de conformité surveille le respect des listes d'exclusion et des contraintes spécifiques aux clients / aux univers d'investissement.*

*Pour plus d'informations, se reporter au Code de Transparence rédigé par Pictet Asset Management.*

## 6. Mesures d'impact et reporting ESG

6.1. Comment est évaluée la qualité ESG du/des fonds ?

6.2. Quels indicateurs d'impact ESG sont utilisés par le/les fonds ?

- 6.3. Quels sont les supports media permettant d'informer les investisseurs sur la gestion ISR du ou des fonds ?
- 6.4. La société de gestion publie-t-elle les résultats de sa politique de vote et de sa politique d'engagement ? (Article 173-VI & HLEG) Si oui, indiquez les liens internet vers les rapports d'activité associés

*Pour l'ensemble des questions relevant du point 6, se reporter au Code de Transparence rédigé par Pictet Asset Management.*

## Disclaimer

Ce document est fourni à titre d'information promotionnelle et non contractuelle ne constituant ni un conseil en investissement, ni une recommandation d'investissement, ni une sollicitation d'achat ou de vente.

Avant tout investissement dans les fonds présentés dans le document, il est fortement conseillé à tout investisseur, de procéder, sans se fonder exclusivement sur les informations fournies dans ce document, à l'analyse de sa situation personnelle ainsi qu'à l'analyse des avantages et des risques afin de déterminer le montant qu'il est raisonnable d'investir.

Les fonds présentés dans ce document peuvent ne pas être enregistrés dans toutes les juridictions. Les fonds peuvent faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou dans certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes ou dans ces pays.

Ce document contient des éléments d'information et des données chiffrées que Myria Asset Management considère comme fondés ou exacts au jour de leur établissement.

Les analyses présentées reposent sur des hypothèses et des anticipations de Myria Asset Management, faites au moment de la rédaction du document qui peuvent être totalement ou partiellement non réalisées sur les marchés. Elles ne constituent pas un engagement de rentabilité et sont susceptibles d'être modifiées.

Le Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI) et le prospectus sont proposés aux souscripteurs préalablement à la souscription et remis à la souscription ; ces éléments, ainsi que les derniers états financiers disponibles, sont à la disposition du public sur simple demande, auprès de Myria Asset Management.

Ce document est émis par : Myria Asset Management, société de gestion de portefeuille de droit français agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le n° GP-14000039, Société par Actions Simplifiée à Conseil de Surveillance au capital de 1 500 000 euros, dont le siège social est situé au 32, avenue d'Iéna, 75116 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 804 047 421.